

Information pour visa Voyages privés / Tourisme Visa C

Informations générales	
- Un visa à des fins privées/touristiques peut être demandé pour une durée maximale de 90 jours par période de 6 mois. Il ne donne pas droit à un travail, aux études ou une demande d'un titre de séjour. - Un visa ne peut être demandé que si la destination principale est l'Autriche ou un des États représentés par l'Ambassade d'Autriche à Dakar. - Il n'y a aucun droit juridique sur l'octroi d'un visa d'entrée. De plus, même si un visa a été délivré, l'entrée peut être refusée par les agents de contrôles frontaliers. - Les demandes doivent être déposées <u>au moins 15 jours calendaires avant le voyage prévu</u>. - Les demandes peuvent être déposées 6 mois avant le voyage prévu. - Les documents doivent être déposés en allemand, français ou anglais, sinon il y a besoin de les traduire en allemand. - Le temps de traitement est entre 6 et 14 jours calendaires, parfois plus longtemps selon le cas. - L'Ambassade se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.	
Demande	
Les demandes de visa peuvent être déposées au niveau de l'Ambassade d'Autriche à Dakar. Veuillez prendre un rendez-vous gratuitement en cliquant sur le lien suivant .	
Frais	
Les frais s'élèvent à EUR 80,- / XOF 53.000,- et sont à payer exactement en espèces et XOF. Enfants: jusqu'à 6 ans gratuit, de 6 à 12 ans EUR 40,- / XOF 27.000,-	
Documents à fournir	
Les documents ci-dessous sont à déposer et dans l'ordre ci-après:	
1	Un passeport ayant une durée de validité d'au moins 3 mois après la fin du séjour, avec au moins 2 pages vides pour le visa.
2	Un formulaire de visa dûment rempli avec de caractères en majuscule ou à la machine, avec de vraies données, ainsi que signé à la main par le demandeur en personne. Il est à utiliser l'unique formulaire Schengen - Veuillez donner obligatoirement votre adresse courriel et numéro de téléphone actuels. - Chez les demandeurs ayant moins de 18 ans, le formulaire de demande de visa doit être signé à la propre main de ses parents ou de la personne, qui exerce en permanence ou temporairement la garde parentale ou la tutelle de droit. En cas de doute, une décision certifiée juridiquement à un tiers pour la prise en tutelle de l'enfant doit être présentée.
3	Une photo d'identité récente conformément aux dispositions-ICAO, en couleur (3,5 x 4,5 cm). La photo doit être sur fond blanc, les caractéristiques essentielles comme le visage, le front, les oreilles et le cou ne doivent pas être couvertes. Les lunettes doivent être enlevées. Les choses portées pour des raisons religieuses, sont autorisées. (informations détaillées : www.passbildkriterien.at)
4	Justificatif du moyen de transport, par ex.: réservation de vol aller et retour avec le code de réservation.
5	Assurances de voyage maladie pour la période du voyage demandée avec une somme de couverture minimale de EUR 30 000,-, valable pour tous les États-Schengen. Doit couvrir une éventuelle maladie liée au virus COVID-19. ATTENTION: si la couverture COVID-19 n'est pas explicitement indiquée dans le certificat, la compagnie d'assurance doit délivrer une attestation supplémentaire indiquant que les prestations adéquates sont effectivement incluses!
6	Justificatif de l'hébergement, par ex.: confirmation de réservation de l'hôtel ou de l'invitation etc.

7	Si nécessaire, description des raisons du voyage
8	Pour une visite d'un proche: justificatif des liens de parenté.
9	Justificatif des fondements économiques et sociaux <u>Dépendant:</u> • Certificat de travail sur un papier sur format de l'entreprise (avec les données concernant la date d'embauche, la fonction, la durée de l'absence, le nom et la fonction du signataire du certificat de travail) • Les bulletins de salaire des 03 derniers mois <u>Indépendant:</u> • Justificatif de l'inscription au registre de commerce • Justificatif du numéro d'immatriculation • Au cas échéant, justificatif du bilan ou chiffre d'affaires <u>Èlèves/Étudiants:</u> • Attestation de l'établissement de formation y comprise l'attestation de congé ou d'absence • Carte scolaire ou d'étudiant <u>Retraités:</u> • Attestation de paiement de la pension Mention: il appartient au demandeur de prouver avec des justificatifs, l'objectif du séjour et l'intention de son retour.
10	Justificatif des moyens financiers pour la période du séjour (relevé bancaire avec les transactions des 3 derniers mois, les livrets d'épargne etc.) Au cas où le demandeur ne dispose pas de moyens financiers suffisants, la personne en Autriche, celle qui invite, peut déposer une déclaration d'engagement électronique. Toute prise en charge des frais est à apporter par écrit, <u>avec une signature et une copie de la page de données du passeport de la personne qui prend en charge les frais / sponsors</u>.
11	Pour les mineurs de moins de 18 ans qui ne sont pas accompagnés par les deux parents: Attestation notariale de l'autorisation de voyage des deux parents (cela est valable seulement si le parent accompagnant est le seul chargé de l'enfant ou a l'unique droit de garde de l'enfant – <u>par rapport à cela, un justificatif doit être déposé</u>). Pour les enfants devant voyager seuls, une procuration notariale à l'accompagnant majeur doit, de plus, être présentée.
12	Des copies des pages de données des anciens et actuels passeports, ainsi que les anciens visas

!	Importantes mentions
	<u>De FAUSSES déclarations</u> ou <u>de faux documents</u> entraînent un REFUS. Des données pas complètes peuvent conduire à une longue durée du traitement de la demande. La demande doit être <u>personnellement, sans exception</u>, déposée par le demandeur. Tous les documents sont à déposer <u>en original et en copie</u>. Au cas où il vous est impossible de procéder personnellement au retrait du visa / du passeport: écrire une simple <u>procuration pour l'agent du service de courrier / la personne mandatée + la copie du passeport ou la CNI de l'agent du service de courrier / la personne mandatée</u>.

!	Questions / Informations / Renseignements
	Si vous avez des questions, veuillez-vous adresser par courriel à l'Ambassade d'Autriche à Dakar. Des informations relatives au statut du dossier ne peuvent être communiquées qu'au demandeur ou à son représentant mandaté. Des renseignements ne peuvent pas être communiqués par téléphone, les questions doivent exclusivement être posées par courriel.

Ambassade d'Autriche Dakar

18, rue Emile Zola, Boîte Postale 3247, Dakar Tel: +221-33 849 40 00

Email: dakar-ob@bmeia.gv.at, Website: www.bmeia.gv.at/dakar